

CTSD
Vendredi 16 septembre 2016

En présence de :

Mme DUBARLE (remplace Mme CADET) Chef de Division - DESCOM

Mme BOTTE Chef de service - DESCOM 2

M. AZOULAY DESCOM 1

Mme MACRESY-DUPORT Secrétaire générale

Mme MOUQUET-BURTIN Inspectrice d'académie - DASEN

M. AUBER Directeur académique adjoint

M. DAYDIE Inspecteur d'académie adjoint

Déclaration FO

Déclaration SNETA

Déclaration SNES-FSU

Déclaration SNEP-FSU

Déclaration UNSA Éducation (en pièce jointe)

Réponses de l'administration aux problèmes posés pendant ces déclarations :

Mme la DASEN : La Réforme se met en place. Elle n'est pas une succession de dispositifs mais un agencement différent des programmes d'enseignement. Quelques situations qui n'étaient pas prévisibles d'arrivées produisent des tensions dans certains collèges. Les élèves doivent y être accueillis. Tensions surprenantes dans certains territoires du département.

Nos moyens sont suffisants pour répondre, mais la prévision des arrivées d'effectifs n'a pas pu être anticipée en raison d'emménagements pendant les vacances. La hausse des effectifs n'est pas significative mais un grand déséquilibre existe dans la répartition des effectifs au sein du département. Un rééquilibrage des moyens va intervenir rapidement.

L'affectation des élèves de -16 ans sans orientation post-3ème : volume d'élèves affectés plus important que les autres années. Cette année nous avons la capacité à répondre plus rapidement aux établissements. Une cellule fonctionnant à temps plein qui gère un flux d'une quinzaine d'élèves chaque jour.

M. Aubert : Trois points de situations par jour. Mardi et jeudi 27 dossiers collège sont rentrés.

Situation des infirmières et des Assistantes Sociales :

Mme la DASEN : Un travail sur la répartition et la ventilation des temps de service de ces personnels, en tenant compte de certaines priorités a eu lieu : couvrir l'éducation prioritaire et le 1^{er} degré (pour les AS). 5 réunions l'année dernière. Un dernier groupe de travail très constructif.

Syndicat FO : AS et infirmières : 5 réunions ne remplacent pas la concertation. Il n'y a pas eu accord.

M.Daydie Jamais les réunions avec les AS n'ont été conflictuelles. On est allés vers l'équité.

Utilisation de la pondération 1,1 REP

Problématique posée par les syndicats **FO** et **SNES** de l'utilisation des heures de pondération dans les établissements REP/REP+. Certains chefs d'établissements convoquent des réunions sur des mercredis après-midi rendus obligatoires par le fait que les collègues ont une pondération.

M.Daydie Ces heures de concertation REP+ sont aussi faites pour réunir les parents, ce n'est pas du temps libéré, c'est du temps travaillé (concertation, réunion...). C'est une reconnaissance du travail de concertation dans les établissements REP/REP+ que les établissements banals doivent faire en plus.

Syndicat FO On ne peut convoquer des collègues sur des réunions le mercredi après-midi à caractère obligatoire avec émargement et retrait de salaire si absence.

Syndicat FSU Les collègues acceptent de se concerter, mais pas l'injonction.

Prévisions d'effectifs :

304 élèves supplémentaires pour cette rentrée.

2070 divisions en collège.

Ajustements divisionnaires :

3 divisions de 6ème ont été ouvertes (Cachan, Champigny, St Maur), une autre par transfert (Jules Vallès Vitry), une fermée à Alfortville.

5 ouvertures par transfert dans les autres niveaux.

-1 division en 5ème, +2 divisions en 4ème, pas de changement en 3ème.

Syndicat FSU Paul Bert à Cachan réclame une ouverture de classe depuis 3 ans. Il y a 28/29 élèves par classe.

Bilan sur le 94 :

15h poste de créées, 3 IMP de plus, 3,5 HSA.

Les situations particulières de collègues ou d'établissements pointés par les syndicats seront gérés au cas par cas et communiqués par mail.

5IMP ont été transformées en heures postes pour situation exceptionnelle.

Ajustements : Boissy 0,5 HSA Créteil Plaisance, 1,5 HSA + 2 IMP...

Syndicat SNEP Liste stagiaires EPS incomplète.

Une nouvelles liste mise à jour sera envoyée aux organisations syndicales en début de semaine prochaine.

Les directeurs adjoints de SEGPA seront sous l'autorité de M. AUBER. Les IEN de circonscription géreront les PE spécialisés.

Recrutement des personnels :

Le recrutement des collègues de technologie pose problème. Il n'y a pas de TZR disponibles et seuls des contractuels seront recrutés pour couvrir les 24 chaires vacantes. Situation problématique du Collège Liberté de Chevilly Larue où le collègue affecté sur poste fixe ne prend pas le poste, le laissant vacant. Poste non couvert actuellement par un contractuel. Poste partagé avec le Collège Politzer d'Ivry sur Seine.

Situation particulière des collèges du département :

Collège Plaisance de Créteil : +1,5 HSA et +2IMP
Collège Romain Rolland d'Ivry sur Seine : +2HSA
Collège Herriot de Maison Alfort : +4IMP
Collège Wateau de Nogent sur Marne : +2IMP
Collège Offenbach de St Mandé : +4HP
Collège Monod de Vitry sur Seine : +3,5HP
Collège Casanova de Vitry sur Seine : +0,5HSA
Collège Dunois de Boissy st Léger : +5HSA
Collège Decroly de St Mandé : 5 IMP transformées en HP
Collège Flagon de Valenton : +2,5 HP

Fermeture d'une 6ème SEGPA à l'Hay les Roses (Ronsard) par manque d'effectif.

Personne ne sait quand ouvrira le collège Confluences d'Ivry sur Seine.